

**Convention d'intervention avec l'EPF Normandie sur la friche
« Emulation Dieppoise »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 15 septembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°24), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme FARGE Patricia, Mme COTTARD Françoise, Mme AVRIL Jolanta, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme Barkissa SANOKO, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme COTTARD Françoise à Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Mme AVRIL Jolanta à M. Jacques BOUDIER, Mme Céline EMO à M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n° 25), Mme LEMOINE Françoise à Mme OUVRY Annie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la convention entre la Région de Haute-Normandie et l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 30 novembre 2007, l'EPF Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales.

La Ville de Dieppe a ainsi sollicité la mobilisation du fonds friches pour des travaux de démolition sur l'îlot de l'ancien lycée Emulation Dieppoise, sis à Dieppe, avenue Pasteur, occupant une superficie de 11 150 m², et destiné à accueillir différents programmes.

Une convention doit intervenir entre l'EPF Normandie et la Ville afin de définir les études et travaux qui seront réalisés par l'EPF Normandie en qualité de maître d'ouvrage pour procéder à la démolition des bâtiments.

Les études vont porter sur la pollution des sols, les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et de maîtrise d'œuvre. Les travaux comprendront la déconstruction sélective des bâtiments, l'enlèvement des fondations jusqu'à 1 mètre de profondeur.

Les crédits affectés à cette opération par l'EPF Normandie seront limités aux financements mis en place par la Région de Haute-Normandie et l'EPF Normandie pour la réalisation de l'opération.

L'estimation prévisionnelle de l'intervention (études et travaux) s'élève à 556 020,07 € HT, soit 665 000 € TTC, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage de l'EPF Normandie fixés à 4% du total des dépenses effectives.

La Région participera à hauteur de 29,9% du montant HT, par versement à l'EPF Normandie, soit 166 250 €, l'EPF Normandie financera sur ses fonds propres 35,05% du montant HT, soit 194 885,03 €, la Ville versera à l'EPF Normandie 35,05% du montant HT, soit 194 885,03 € majoré du montant de la TVA pour l'ensemble des prestations, soit 108 979,93 €

La Ville pourra ensuite demander la déduction ou la compensation de la TVA facturée. En cas d'impossibilité de récupération de la TVA, l'EPF Normandie, qui devra être informé avant l'achèvement des travaux, portera sa participation financière à 45% du montant TTC de l'intervention, soit 299 250 €

Il est prévu dans la convention que la Ville verse à l'EPF Normandie, dans le mois suivant la notification de la convention, un acompte d'un montant de 58 465,51 € correspondant à 30% du montant prévisionnel HT de sa participation.

Il convient de préciser que le montant prévisionnel de l'intervention concerne l'ensemble des bâtiments existants sur le site, à l'exception de celui situé à l'angle de l'avenue Pasteur et de la rue Desmarquets, qui sera réhabilité pour accueillir l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers). Cette intervention pourrait s'avérer être moins importante in-fine pour l'E.P.F. Normandie, car la partie des sheds des ex-ateliers de l'Emulation Dieppoise, qui va permettre la construction d'un Ehpad pourrait être démolie directement par Cirmad pour démarrer plus vite leur opération.

Dans ce cas, la participation financière de la Ville sera recalculée, au prorata des travaux réalisés.

La convention s'achèvera après la réception des marchés de travaux sans réserve.

Considérant l'avis formulé par la commission n°6, réunie le 15 septembre 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Emulation Dieppoise », au titre de la politique des fonds friches en Haute-Normandie,

- d'autoriser la signature de cette convention ainsi que de toutes les pièces relatives à cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.
